



## contestation de la disparité

Par **Apprenti**, le **13/12/2008** à **17:19**

Bonjour,

Ma femme et moi sommes en procédure de divorce (en appel maintenant). J'ai toujours contesté l'existence d'une disparité économique entre nous.

Dans la pratique, le juge en première instance n'a daigné examiner que la simple différence arithmétique de nos revenus, dédaignant pointer comme je l'ai fait tous les autres items de l'article 271 qui me permattaient de rétablir l'équilibre ...

Mais surtout je conteste le lien de causalité entre la disparité et le divorce. Dans mes conclusions, j'ai en effet montré que la disparité invoquée existait déjà au moment du mariage (j'avais fourni au juge toutes les feuilles d'impôts de ma femme et les miennes pour le prouver). Je suis très déçu car le juge n'a même pas répondu à ma demande sur ce point précis...

Et pourtant, si la disparité existait avant le mariage, c'est bien que ce n'est pas le divorce qui l'a créée, non ?

Qu'en pensez-vous ? Est-ce que je prends mes désirs pour la réalité ou ai-je tort de m'entêter ?

Il me semblait tellement logique qu'une conséquence ne pouvait précéder la cause qui est censée l'avoir créer... sinon, cela ne revient-il pas à admettre que la disparité précède le divorce ?

Quelqu'un pourrait-il me dire si je marche sur la tête ? N'y a-t-il pas déjà eu des jurisprudences sur ce point particulier ? Où puis-je chercher ?